

**L'an deux mille quatorze, le vingt- cinq juillet à 21 H 00, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était en date du 04 Juillet 2014.**

Présents : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE Magali, LABARCHEDE David, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique , PIZZINATO Jeany.

Excusés : DUCASSE Valérie.

Sécretares de séance : PIZZINATO Jeany.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 20 Juin 2014 est adopté à la majorité par les membres présents.

-001- TRAVAUX EGLISE 2014 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion, il a rencontré M. LABORDE pour lui remettre le devis des travaux accepté et prévoir pour l'intervention. Les travaux sont programmés pour la fin septembre, il conviendra de vider l'Eglise et d'entreposer les bancs dans la salle communale.

Jacques DEMOULE demande si l'accessibilité est prévue et la façon dont elle va être traitée ; le Conseil Municipal souhaite que l'accès handicapé soit le plus approprié et le mieux intégré possible à l'édifice.

-002- CHEMINS RURAUX :

MESPLEREAUX :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par les usagers du chemin car suite aux derniers orages, les fortes pluies ont provoqué des ravinements très importants et tout le matériau est parti avec l'eau.

CALOT :

Martine BORDESOULES demande si l'accès à un chemin rural peut-être fermé à clef. Le Maire répond dans la négative, s'il est fermé chacun doit pouvoir ouvrir la barrière pour passer.

POLIDOR :

Ce chemin est évoqué car il semble qu'il soit souvent obstrué par des véhicules du propriétaire riverain, et ce malgré plusieurs interventions de la municipalité précédente.

Le Conseil Municipal décide que la commission des chemins se rendra lieu-dit « Mesplereaux » pour évaluer les besoins et traiter cette situation qui semble prioritaire.

Un courrier sera adressé aux riverains concernés par « Calot » et « Polidor » afin de permettre à tous d'utiliser les chemins en respectant les droits et obligations de chacun et ceci dans un climat apaisé.

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne le compte rendu de la réunion communautaire

SPANC :

La compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif ne va pas être conservée par la nouvelle Communauté de Communes. Pour l'heure nous ne savons pas qui va gérer le SPANC à l'avenir en lieu et place des communes, le Syndicat des Eaux est pressenti.

RPA ST-JEAN :

La gestion de la résidence pour personnes âgées « Saint-Jean » est devenue communautaire, elle semble pouvoir le rester par rapport aux compétences, car elle est ouverte à les habitants du bazadais, un audit sur la gestion de cet établissement a été commandé afin d'éclaircir certains points.

CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES :

La mise en place du CIAS est effective. Le Maire expose au Conseil Municipal que le bureau avait été ouvert à quatre représentants de la ville de Bazas. Ces derniers ont décliné cette offre et devant cette situation, il s'est présenté comme membre. Après vote, il a été élu et va donc siéger au CIAS. Il précise que les élus communautaires de Bazas ont voté favorablement le bureau ainsi composé.

PLANS LOCAUX D'URBANISME :

Le PLU de Captieux doit être modifié afin de permettre l'installation d'entreprises sur un secteur.

La Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture sont favorables aux ajustements des PLU pour permettre les installations d'entreprises et d'agriculteurs.

Le problème de changement de destinations des bâtiments existants, depuis l'entrée en vigueur de la Loi ALUR, est évoqué en Conseil Municipal, pour l'heure aucun élément de réponse n'a été apporté au niveau communautaire.

LAC DE LA PRADE :

Le restaurant doit ouvrir en Septembre mais la Communauté doit financer des équipements manquants.

SALLE DE DECOUPE :

Il convient d'aménager une salle afin de permettre aux usagers de s'équiper pour accéder à la partie réservée à l'emballage. Une solution est à l'étude.

STATUTS:

Les nouveaux statuts ont été approuvés, après les modifications apportées depuis la dernière réunion.

ADHESION DE LADOS :

La Communauté de communes a délibéré favorablement pour la demande d'adhésion de la commune de Lados, lors de la dernière réunion. Il convient à présent que chaque commune se prononce. Le Conseil Municipal unanime approuve l'adhésion de la commune de Lados à la Communauté de Communes du Bazadais.

ORDURES MENAGERES :

Le Maire évoque la baisse considérable (70 Kg) du poids de déchets par an et par habitant, suite à la mise en place de la pesée des déchets. Il s'interroge sur le poids réel de déchets produit par un habitant de la commune de Cours Les Bains.

CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Le Maire indique au Conseil qu'il a donné, avec son accord, le nom de Jeany PIZZINATO, pour être proposée membre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

-004- QUESTIONS DIVERSES :

Entretien Salle : A la demande de la Mairie, l'entreprise JOYEUX a établi un devis pour le nettoyage complet annuel de la salle, il s'élève à 775.30 €. Le Conseil Municipal est favorable, il convient de trouver une période où la salle est libre.

Nuisances Salle de Gavage : Suite au courrier des riverains arrivé en Mairie et à la transmission par le Maire de ce dernier à Monsieur Le Sous-Préfet, les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations ont visité l'élevage le 22 Juillet dernier. Pour l'heure nous n'avons pas reçu le rapport de visite et les décisions qui y font suite.

Plantations Arbres : Martine BORDESOUILLES aborde le sujet de la plantation d'arbres et plus particulièrement le choix des essences, il convient d'y réfléchir afin de savoir où les planter et le budget que l'on peut y consacrer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.